

SÉANCE DU 30 JANVIER 2012



Date de convocation : 25 Janvier 2012

L'an deux mille douze, le trente et un Janvier, à dix huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de Christian ROUX qui a donné pouvoir à Marie-Claude FOURNET.

Madame Nicole BOUET a été nommée secrétaire de séance.

1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 Décembre 2011

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

2/ PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES : décision du conseil

Suite aux deux réunions publiques qui ont eu lieu, une avec Monsieur Rolandez à l'automne 2010 et une avec Monsieur Combes au printemps dernier, suite à la rencontre avec Monsieur Rasclard, après avoir eu la charte et ses documents annexes, le maire rappelle que le conseil doit maintenant se prononcer en faveur ou non de l'adhésion au Parc naturel régional..

Madame Nicole Bouet donne lecture du document expliquant les grandes lignes du projet de Parc naturel régional et précise entre autre que l'engagement pris sera valable 12 ans.

Cet engagement consiste à approuver sans réserve la Charte du Parc ainsi que le plan et le projet de statuts du syndicat mixte du Parc naturel des Baronnie Provençales.

Selon le vote du conseil, le scrutin s'est déroulé à bulletin secret.

Résultat du dépouillement :

Pour : 8

Contre : 3

Blanc : 1

La commune de Venterol adhère donc au Parc pour une durée de douze ans.

3/ NUMEROTATION ET DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES : approbation du conseil

-

Denis Galland rappelle le travail effectué pour nommer les voies communales et le plan transmis à chacun. Il est donc nécessaire de délibérer sur ce schéma proposé par la commission.

Il précise les dernières modifications prises en compte : allonger la rue du Bout du Monde de 150 mètres, chemin Saint Michel devient chemin de la Pointe d'Ail, dénomination du chemin des Exclis, le chemin du Chat Rouge sera nommé chemin St Michel, la route de Font de Barral devient chemin de Boulègue, le chemin de Boulègue devient chemin des Ravins, le chemin St Martin devient le chemin des Petits Estangs, le col de la Sausse devient chemin de la Lance et la rue Bel Air à Novézan devient traverse Bel Air.

Schéma approuvé à 8 voix pour et 3 abstentions

4 CANALISATION DES ECHIRONS : lancement du dossier « consultation des entreprises »

Le maire explique que le cabinet CEREG doit présenter sous peu le dossier de consultation des entreprises, qu'une réunion a eu lieu afin de déterminer les changements à apporter à son avant-projet. A savoir, modifier en partie le tracé prévu en évitant la chaussée, déplacer une chambre de vannes pour des raisons de sécurité, ne prendre en compte que les ouvrages indispensables au bon fonctionnement de la ligne et faire en sorte de réduire les coûts en conservant un maximum d'efficacité.

Pierre Laurent précise que ces modifications ont été décidées, suite à une visite sur le terrain, ceci afin de réduire les coûts du projet.

Les propriétaires des parcelles concernées par le nouveau tracé seront contactés pour l'établissement d'une convention de passage.

Le maire rappelle que lors du précédent conseil le choix avait été fait de faire réaliser les deux premières tranches et demande l'autorisation de lancer la consultation des entreprises.

. Accord à l'unanimité des élus.

5/ SDED : renforcement du réseau des Echirons

Le SDED, propose le renforcement du réseau basse tension du quartier des Echirons, pour un montant de 104 000 euros entièrement pris en charge par le syndicat

Le maire demande l'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Accord à l'unanimité des élus.

6/ SDED : raccordement au réseau basse tension pour l'alimentation des lots des Estangs

La dépense prévisionnelle établie par le SDED s'élève à 33 218.59 euros. Le montant du forfait communal est de 16 664.84 euros.

Le maire demande donc l'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Avis favorable à l'unanimité des élus.

7/ ESTIMATION DU PRIX POUR ECHANGE DE PARCELLES

Maître Fourmaud estime que la valeur du terrain échangé avec Mesdames Maïsto et Sauverie, en contrepartie de la disparition de la clause de non aedificandi, ne peut excéder 15 000 euros. Ce terrain n'est en effet pas viabilisé.

Après délibération, les élus votent à l'unanimité l'estimation de la valeur de l'échange à 15 000 euros .

8/ CCVE : lancement de l'étude sur la recherche en eau:

Lors de la réunion de la commission eau/assainissement de la CCVE en novembre dernier, il a été décidé d'accélérer la recherche en eau.

Le maire fait part du courrier demandant à ce que les communes se prononcent pour le lancement de cette recherche, sachant que si une nouvelle ressource était trouvée sur la commune l'exploitation de celle-ci se ferait à l'échelle de l'intercommunalité.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour le lancement de cette recherche en eau.

9/ MAINTIEN DE LA CPAM DE PIERRELATTE

Après lecture, par Nicole Bouet de la lettre du Maire de Pierrelatte concernant la fermeture de l'antenne de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme située à Pierrelatte, le Conseil décide à l'unanimité de s'opposer à la fermeture de ce site et de demander le renforcement des permanences dans les cantons.

10/ DIVERS

Commission Eau : Denis Galland a envoyé un document concernant la synthèse des deux commissions qui ont réfléchi au prix de l'eau. Dominique Jouve précise que les hypothèses de travail doivent être validées à la lumière de la réalité du budget.

Création du chemin des Estangs : début février l'entreprise Brun procèdera au tracé du chemin. La déclaration préalable concernant la délimitation des parcelles sera ensuite déposée. Dès réception des numéros de parcelles, les compromis de vente pourront être passés, puis l'entreprise réalisera ensuite l'implantation des réseaux dans le chemin avant de terminer celui-ci.

Modification des statuts du SDED : deux nouvelles compétences optionnelles ont été rajoutées, à savoir l'éclairage public et l'entretien des infrastructures électriques de charge, c'est-à-dire les bornes pour les véhicules électriques.

Canalisation des eaux usées chez Monsieur Costermans : Le tuyau d'assainissement qui grève la parcelle a été en partie mis à nu. Le maire a rencontré Monsieur Costermans et lui a proposé d'établir une servitude aux frais de la commune. Celui-ci est prêt à rencontrer les élus, mais n'accepterait de signer la convention que si la commune endosse les frais de l'enfouissement de la canalisation.

Le maire organisera cette rencontre, après avoir collecté quelques renseignements complémentaires.

Commune d'Aubres : bon courage aux élus qui vont avoir à plancher sur l'établissement du PLU.

Repas des aînés : Marie-Pierre Reynaud nous fait part de trois propositions présentées par Le Café de la Poste. La proposition numéro un a été retenue.

Lucien Maury parle du refus de la DDT d'établir un « tourne à gauche » au niveau du carrefour de La Clastre et souhaite relancer le dossier de la demande concernant le carrefour desservant la route de Vinsobres qui va vers la Chapelle Ste Perpétue, demande effectuée rappelle-t-il sous le mandat précédent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le prochain Conseil est prévu, le lundi 27 Février 2012, à 18h30.